



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/06/2021	22/06/2021	2021-0236

1. Intitulé du projet

Projet d'extension d'une aire de stationnement ouverte au public pour un total de 112 places en continuité avec une surface de vente à dominante alimentaire LIDL avec parking existant rue du Grand Pré sur la commune de Bury.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°41:	Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.
Sous catégorie a:	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus. Le projet prévoit la création d'une aire de stationnement ouverte au public de 48 places s'additionnant aux places existantes pour un total de 112 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking attenant à une surface de vente à dominante alimentaire LIDL sur la commune de Bury.

La surface du terrain du projet est de 4 000 m². Le projet prévoit la création de 48 places (d'une surface de 1 313 m² qui comprend l'aire de parking ainsi que l'aire de circulation) dont 2 places pour les personnes à mobilité réduite et 1 place pour les familles. Le projet est attenant à l'actuel parking de 69 places existantes, dont 5 places qui seront supprimées. Au total, le projet prévoit 112 places de stationnement après aménagement de l'extension.

Il est prévu également la création de 2 687 m² d'espaces verts.

La parcelle du projet est actuellement occupée par un espace vert en friche. En cas d'évacuation des matériaux lors du terrassement, les matériaux devront être évacués vers une filière adaptée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet (aire de stationnement dans la continuité de l'actuel magasin LIDL et de son parking) est de renforcer l'offre commerciale sur la commune de Bury.

Actuellement, un magasin LIDL est déjà présent sur cette commune et il est prévu au projet une extension du parking existant. Le projet répondra aux exigences de gestion des eaux pluviales (création d'une noue de rétention dans les espaces verts, associée à un rejet au réseau de 1 L/s).

Il permettra également de répondre à la demande d'un choix toujours plus important du consommateur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'installera en lieu et place d'une parcelle d'espace vert en friche.

Une étude sur la qualité des sols a été menée (Annexe 8) au sein des parcelles du projet. Les conclusions de cette étude sont reprises ci-dessous.

Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration.

Les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être acceptés en ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).

Le chantier s'inscrira dans une démarche de chantier propre (charte de chantier, matérialisation des limites de chantier pour éviter les débordements d'engins, zone de travaux close pour empêcher toutes intrusions, gestion des matériaux avec évacuation vers des filières adaptées).

Les travaux se dérouleront en journée et pendant les jours ouvrables.

La mise en place de ces mesures permettra de limiter les nuisances qu'il peut y avoir en phase chantier. Ces nuisances seront ponctuelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet d'extension de parking adossé au magasin LIDL, combiné à l'actuel parking, permettra d'accueillir 112 places de stationnement, dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places pour les familles nombreuses.

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin. Celui-ci sera entretenu par son propriétaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
-Nombre total de places de parking (A)	-(A) 112 places
-Surface globale du terrain (B)	-(B) 10 000 m ²
-Surface globale de l'aire de circulation (PL inclus) (C)	-(C) 2 590 m ²
-Surface globale des espaces verts (D)	-(D) 4 167 m ²
-Emprise au sol (E)	-(E) 1 767 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Grand Pré
60250 Bury

Parcelle d'implantation du projet:
la n° 1336 de la section OD
(et en partie la n°1335 de la section
OD en ce qui concerne l'existant
étendu au projet)

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 18' 52 " 10 Lat. 0 2° 20' 0 1" 30

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé. Le milieu naturel protégé le plus proche est une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 dont le nom est « Prairies Humides des Halgreux à Hondainville ». Elle est localisée à environ 1,4 km du site d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'arrêté de protection de biotope dans un rayon de 5 km autour de la zone du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de parc national, de parc naturel marin, de réserve naturelle, de zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est pas concernée par un arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres en date du 28 décembre 1999.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucune protection de monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le site internet Carmen, le projet n'est pas localisé au droit d'une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bury dispose d'un Plan de Prévention des Risques Inondations du Thérain-Aval (PPRI - Thérain aval prescrit le 09/04/2001, approuvé le 13/10/2005 et référencé 59PREF20070033) pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site d'étude n'est pas situé au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation. La commune de Bury ne dispose d'aucun PPRN ou PPRT. Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les investigations sur les sols ont mis en évidence l'absence d'anomalies de concentrations.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé au droit de la nappe de l'éocène du Valois
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est présent sur la commune de Bury. La parcelle n'est pas incluse dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site inscrit au droit du site ou dans un rayon de 5 km autour du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site Natura 2000 au droit du site ou dans un rayon de 5 km autour du projet. Le site le plus proche est un Natura 2000 directive habitats: " Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César ", localisé à 6,6 km du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé au droit du site ou dans un rayon de 5 km autour du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking en lui même n'entraînera pas de prélèvement d'eau. Le magasin attenant au parking utilisera l'eau uniquement pour un usage ménager et proviendra du réseau public .
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont actuellement occupées par une zone d'espace vert en friche. Une éventuelle évacuation des matériaux sera à prévoir pour la création du projet. Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration. Les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être accepté en ISDI selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres apportées (pour la création des espaces verts) seront propres de toute pollution.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura un dérangement temporaire de la faune locale en phase de travaux à cause du bruits et des mouvements. Le site se situe en milieu relativement urbanisé. En l'absence de potentialités écologiques du site, en particulier pour les habitats et les espèces d'intérêt patrimoniale, le niveau d'impact estimé est faible. Le projet prévoit la création de 2 687 m ² d'espaces verts, avec des essences locales et adaptées au climat de la région. Les espaces verts apporteront un lieu de refuge pour la faune locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au sein de la zone du projet. Le site Natura 2000 le plus proche de la zone du projet se trouve à 6,6 km : « Massif forestier de Hez-Froidmont et Mont César » (Identifiant : FR2200377). La zone du projet LIDL est située essentiellement dans une zone d'activité en bordure de ville, sur une parcelle en friche. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur ce site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé au droit d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bury ne dispose d'aucun PPRT. Le projet se situe en dehors de tout périmètre PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bury dispose d'un Plan de Prévention des Risques Inondations du Thérain-Aval (PPRI - Thérain aval prescrit le 09/04/2001, approuvé le 13/10/2005 et référencé 59PREF20070033) pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site d'étude n'est pas situé au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation. A cette exception, la commune de Bury ne dispose pas d'autre PPRN. Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Suite aux conclusions des études de sol (rapport complet Annexe 8) : Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration. Il n'a pas été mis en évidence de contrainte sanitaire liée à la qualité des sols. Au niveau local, la qualité de l'air s'apparente à celle d'un site à proximité d'une petite infrastructure routière, de ce fait exposé à une légère pollution de fond liée à la proximité immédiate avec la D12 (Route Bois Noir).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10). Le projet d'extension de parking du magasin LIDL de Bury au niveau de la parcelle située au droit de la rue Grand Pré se traduira par une génération de trafic majoré de majoré de 12,3 % durant l'heure de pointe du vendredi. Au regard des projections réalisées et de l'organisation de l'accessibilité au site LIDL, Le projet d'extension d'un parking dans la commune de Bury ne présente donc pas de risque sur les infrastructures actuelles.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une augmentation temporaire des niveaux sonores est attendue en phase de chantier. Le parking en lui même n'engendrera pas de bruit. Le bruit sera apporté par les clients qui le fréquente. Le site se trouve à proximité de voie bruyante classée de catégorie 3 dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A), il s'agit de la D12 (Route Bois Noir).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront présentes uniquement en phase de travaux. Le projet en lui même n'engendrera pas de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses engendrées sont celles du magasin et du parking. Le projet s'insère dans une zone d'activité. Les émissions lumineuses entourant le projet proviennent de la rue et des activités commerciales et tertiaires à proximité de la zone du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet en lui même n'engendrera pas de rejets dans l'air. Les rejets d'air seront causés par le trafic engendré par les clients. Une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10). Au regard des projections réalisées et de l'organisation de l'accessibilité au site LIDL, Le projet d'extension d'un parking dans la commune de Bury ne présente donc pas de risque sur les infrastructures actuelles.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée (Annexe 11). Les eaux issues du futur projet d'aménagement du parking seraient recueillies au droit d'une noue de 63 m ³ , (sur une surface de 105 m ² , qui pourra être végétalisée), associée à un rejet au réseau d'eau pluviale de 1 l/s.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera adapté aux exigences de gestion des eaux pluviales (Annexe 11).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking en lui même n'engendrera pas de production de déchets. Le magasin LIDL attenant au parking produira des déchets de type ménager. Ces derniers seront gérés par LIDL directement .

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration.

Les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être acceptés en ISDI (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014). Au vu des éléments collectés durant cette étude, aucune recommandation n'est formulée par Tauw France.

Le rapport complet se trouve en Annexes 8.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet de parking attenant au magasin LIDL à Bury peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet est situé sur un terrain occupé par une parcelle en friche, au sein d'une zone d'activité. Le potentiel écologique est très limité ce qui implique que le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique ni sur le milieu naturel. Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. Les aléas et risques naturels sont négligeables. L'impact lié aux nuisances sonores sera négligeable. Des études de pollutions ont été menées, aucune recommandation n'est formulée par TAUW France. Les impacts du projet dans son ensemble sont négligeables.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Bury (60) - Rapport TAUW France R001-1618796CAF-V01 du 21/06/2021
Annexe 8 : Diagnostic initial de la qualité des sols - Rapport TAUW France R001-1617758LUV-V01 du 10/09/2020
Annexe 9 : Localisation des zones humides (sources : cartele.application.developpement-durable.gouv.fr et siq.reseau-zones-humides.org)
Annexe 10 : Analyse de fréquentation véhiculaire - Extension d'un parking 60250 Bury - Comptages terrain réalisés du 11/05/2021 au 20/05/2021 - Rapport Mytraffic de Mai 2021
Annexe 11 : Etude de gestion des eaux pluviales - Rapport TAUW France R001-1617715CAF-V01 du 05/10/2020

9. Engagement et signature

J'écertifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BARBERY

le

21/06/2021

Signature

DIRECTION REGIONALE LIDL

Service Immobilier

7 Bis Rue de Mieux

60810 BARBERY

Tél : 03.44.63.6370

Annexe 2 Plan de situation



Plan de situation du projet

**Annexe 3 Photographies de la zone
d'implantation**

Localisation cartographique des prises de vues



Photographie n°1 – Environnement éloigné (07/06/2021) :



Photographie n°2 – Environnement proche (07/06/2021) :



Photographie n°3 – Environnement proche (07/06/2021) :



Photographie n°4 – Environnement proche (26/08/2020) :





















Photographie n°5 – Environnement proche (26/08/2020) :

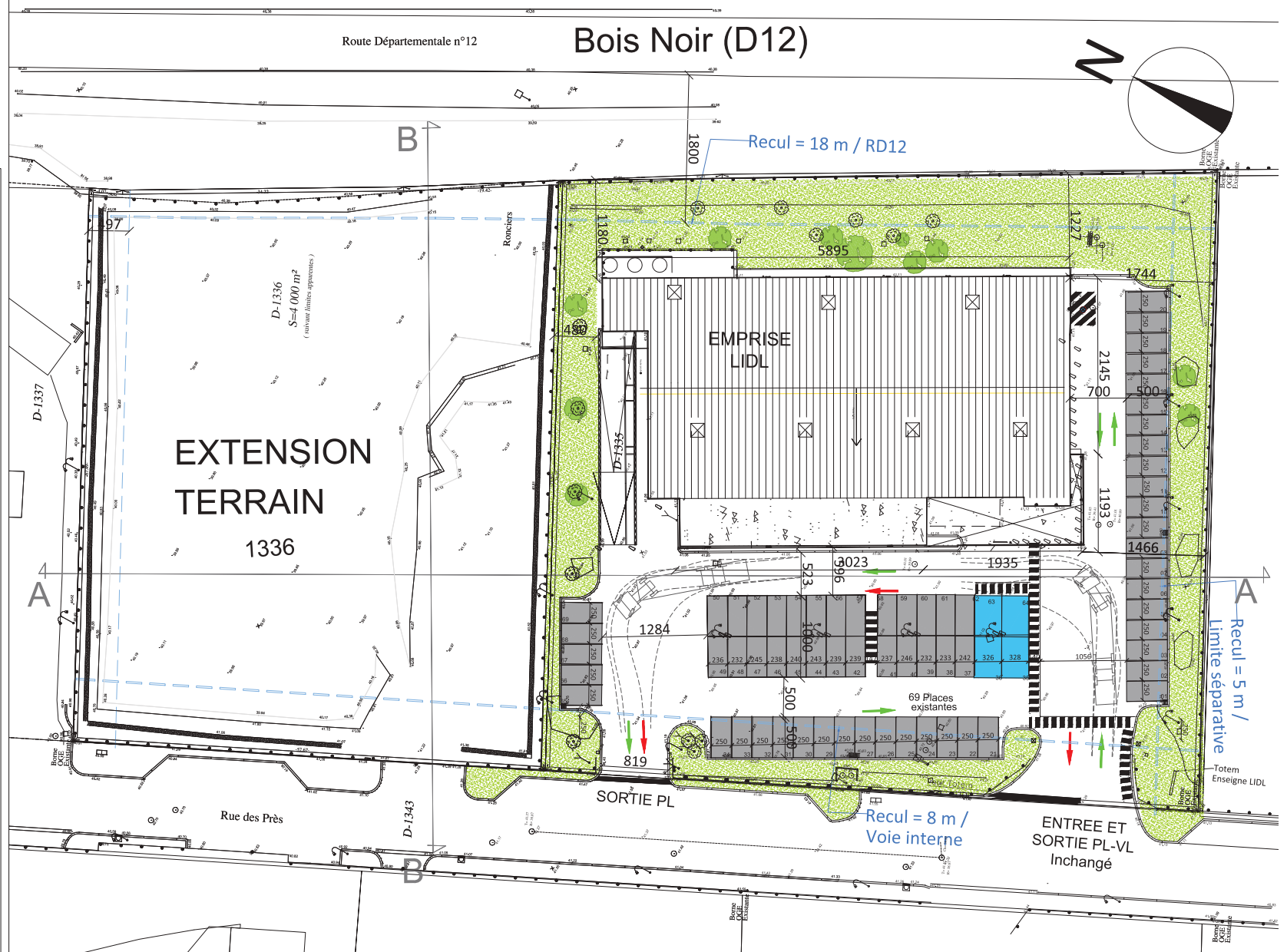


Annexe 4 Plan du projet

PARKING	
Nombre de places de Parking existantes	69 places
Nombre de places de Parking supprimées	05 places
Nombre de places de Parking créées	48 places
Total	112 places

-  Stationnement voitures Familles
-  Stationnement voitures PMR
-  Stationnement voitures PMR équipée de borne véhicule électrique
-  Stationnement pré équipée
-  Stationnement équipée de borne véhicule électrique
-  Stationnement VL
-  Espaces verts
-  Circulation PL
-  Circulation VL
-  Circulation piéton
-  Limite du terrain
-  Limite d'implantation PLU
-  1 Raccordement EU
-  2 Raccordement EP
-  3 Raccordement EAU
-  4 Raccordement EDF
-  5 Raccordement TELECOM
-  Fourreaux pour alimentation ultérieure des places pour voitures électriques







 Altimétrie terrain naturel















Nota : Ce plan n'est pas un document d'exécution, étude selon transmission d'un dossier DOE

N°: PA3.1	LIDL BURY EXTENSION DE PARKING	07 06 2021 1: 500		Maître d'ouvrage : SNC LIDL LIDL DR-06 BARBERY 7, bis rue de Meaux 60810 BARBERY Tel: 03 44 63 69 70			CHAKER SID-ROUHOU 11 Bis Avenue Fenelon - 93220 BAGNY Tel : 06 84 09 39 04 Tel : 01 72 51 98 41	CHAKER SID-ROUHOU 11 bis avenue Fenelon, 93220 Gagny E-mail : chaker.sidrouhou@architecten.fr E-mail : chaker.sidrouhou@orange.fr SIRET : 809 136 025 00016 N° National 081275
	BURY 21							

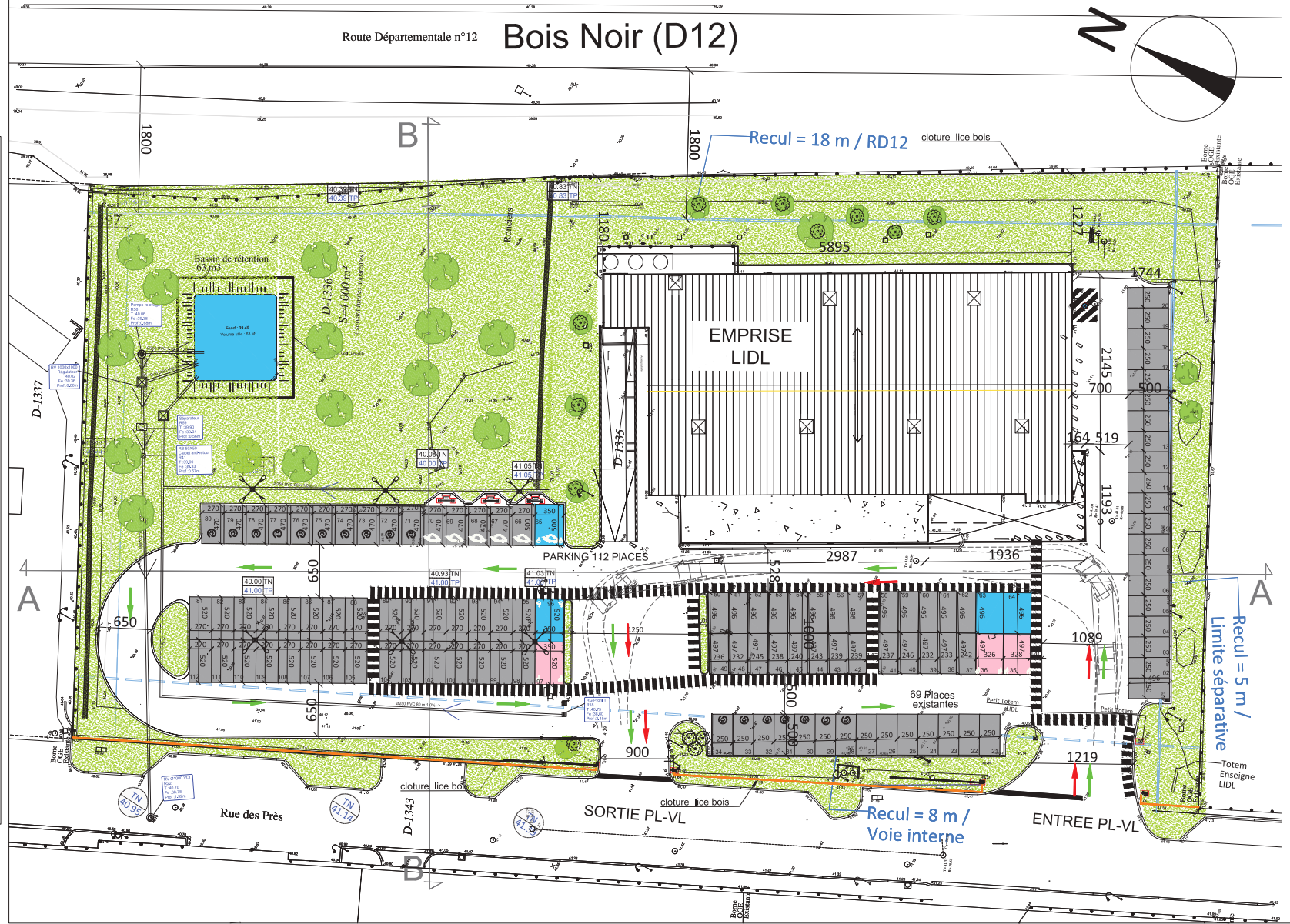
PARKING	
Nombre de places de Parking existantes	69 places
Nombre de places de Parking supprimées	05 places
Nombre de places de Parking créées	48 places
Total	112 places

-  Stationnement voitures Familles
-  Stationnement voitures PMR
-  Stationnement voitures PMR équipée de borne véhicule électrique
-  Stationnement pré équipée
-  Stationnement équipée de borne véhicule électrique
-  Stationnement VL

-  Espaces verts
-  Circulation PL
-  Circulation VL
-  Circulation piéton
-  Limite du terrain
-  Limite d'implantation PLU

-  1 Raccordement EU
-  2 Raccordement EP
-  3 Raccordement EAU
-  4 Raccordement EDF
-  5 Raccordement TELECOM
-  Fourreaux pour alimentation ultérieure des places pour voitures électriques

 Altimétrie terrain naturel



Nota : Ce plan n'est pas un document d'exécution, étude selon transmission d'un dossier DOE

N°: PA4.1	LIDL BURY EXTENSION DE PARKING	07 06 2021 1 : 500		Maître d'ouvrage : SNC LIDL LIDL DR-06 BARBERY 7, bis rue de Meaux 60810 BARBERY Tel: 03 44 63 69 70			11 bis avenue Fenelon, 93220 Gagny E-mail : chaker.sidrouhou@orange.fr	Tél : 01 72 51 98 41 Port : 06 84 09 39 04	CHAKER SID-ROUHOU aRChitecteN 11 Bis Avenue Fenelon - 93220 GAGNY Tel - 06 84 09 39 04 E-mail : chaker.sidrouhou@architecten.fr SIRET : 828 135 035 03018 N° National 081215
	1335, BOIS NOIR, 60250 BURY								

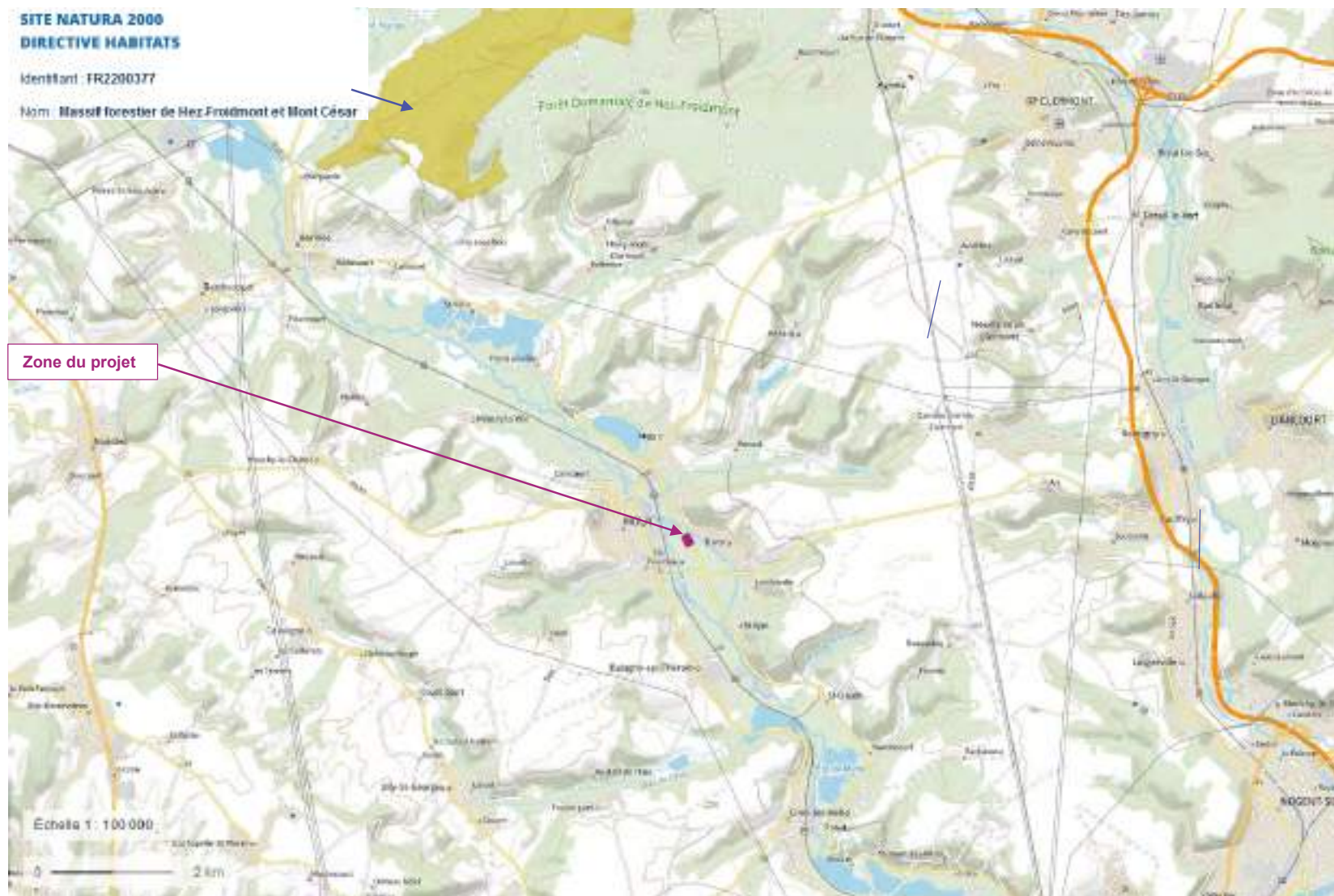
Annexe 5 Plan des abords du projet



Plan des abords du projet

Annexe 6**Localisation des sites Natura 2000
entourant le projet**

Sites Natura 2000 en France situés à proximité de la zone du projet



Annexe 7

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Bury (60)



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Bury (60)

LIDL DR06

Rue du Grand Pré - Bois Noir(Nord) - 60250 Bury

R001-1618796CAF-V01 du 22/06/2021

Référence R001-1618796CAF-V01

Fiche contrôle qualité

Intitulé de l'étude Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale concernant la création d'une aire de stationnement ouverte au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Bury (60)

Client LIDL DR06

Site Rue du Grand Pré - Bois Noir(Nord) - 60250 Bury

Interlocuteur Claire COQUEBLIN


Adresse du site 7 bis rue de Meaux - 60810 Barbery


Email claire.coqueblin@lidl.fr

Téléphone 03 44 63 68 02 / 06 29 67 89 1

Référence du document R001-1618796CAF-V01

Date 22/06/2021

Superviseur Julien CABOCHE, responsable d'affaires 

Responsable étude Carole-Anne FOUQUE, ingénieur d'études 

Rédacteur(s) Carole-Anne FOUQUE, ingénieur d'études

Coordonnées

TAUW France - Agence de Douai

Ecopark
141 rue Simone de Beauvoir
59450 Sin Le Noble
T 03 27 08 81 81
E info@tauw.fr

Siège social - Agence de Dijon

Parc tertiaire de Mirande
14 D Rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon
T 03 80 68 01 33
F 03 80 68 01 44
www.tauw.com

TAUW France est membre de TAUW Group bv – Représentant légal : M. Eric MARTIN

Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Exemplaire client	Annexes	Tomes
01	22/06/2021	Création du document	17	1	-	-



Table des matières

1	Introduction.....	4
2	Caractéristiques générales du projet.....	5
2.1	Localisation du projet	5
2.1.1	Localisation de la commune de Bury	5
2.1.2	Localisation du site d'étude.....	5
2.2	Présentation du projet d'extension de parking.....	7
3	Bilan du diagnostic du site.....	9
4	Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine.....	13
5	Auto-évaluation de l'étude au cas par cas	15
6	Limites de validité de l'étude	17

1 Introduction

L'objectif du présent document est de répondre de manière exhaustive au document Cerfa 14734*03 de **demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**, concernant la création d'une aire de stationnement ouverte (de plus de 50 unités) au public contiguë au magasin LIDL sur la commune de Bury (60).

La création d'un nombre de places de parking supérieur à 50 places implique la réalisation d'un examen au cas par cas.

La réalisation de cette étude va aider à la prise en compte de l'environnement en soulevant les thématiques à enjeux au niveau du site.

2 Caractéristiques générales du projet

2.1 Localisation du projet

2.1.1 Localisation de la commune de Bury

Le projet de création d'une aire de stationnement ouverte au public est situé en région Hauts-de-France, dans le département de l'Oise (60), sur le territoire communal de Bury. La commune de Bury fait partie de la Communauté de communes du Pays du Clermontois et se trouve entre Creil et Beauvais (Carte 2.1).



Carte 2.1 Situation géographique de la commune de Bury (Source : Géoportail)

2.1.2 Localisation du site d'étude

Le projet est localisé sur la commune de Bury, au niveau de la rue du Grand Pré (Carte 2.2).

La zone du projet est actuellement occupée par un magasin LIDL avec parking et une zone végétalisée en friche (Carte 2.3) et est entourée :

- Au nord par une zone de stockage (société de transport Mansec) ;
- Au sud par un garage automobile (garage Maurice Citroën) ;
- A l'est par la route Bois Noir (départementale D12) puis un espace boisé ;
- A l'ouest par rue du Grand Pré puis la déchèterie de Bury.



Carte 2.2 Localisation de la zone d'étude au sein de la commune de Bury (Source : Géoportail)



Carte 2.3 Vue aérienne de la zone du projet (Source : Géoportail)

Référence R001-1618796CAF-V01

2.2 Présentation du projet d'extension de parking

Le site, surface commerciale avec parking déjà construit et projet d'extension de parking, s'implante sur une emprise foncière de 10 000 m² soit 1 ha.

Le projet d'extension de parking s'implante sur une parcelle de 4 000 m² et se fera dans la continuité de la partie existante avec la création de 48 nouvelles places de stationnement dans le prolongement de l'actuel parking. La parcelle du projet est actuellement occupée par une zone d'espace vert en friche.

Au total, le projet consiste en la création de 112 places de parking comprenant :

- 69 places existantes. (dont 2 places PMR et 2 places Famille),
- 05 places supprimées,
- 48 places créées. (dont 2 places PMR et 1 place famille).

Le site sera clôturé par une clôture en bois et deux portails coulissants seront installés à l'entrée et à la sortie du projet, via la rue du Grand Pré.

Les surfaces caractéristiques du projet d'extension de parking sont citées ci-dessous :

- Superficie du terrain : 4 000 m² ;
- Superficie du parking (places de parking + voies du parking) : 1 313 m² ;
- Espaces verts : 2 687 m².

Le plan de masse du projet d'extension de parking (Figure 2.1 et Figure 2.2) est repris de manière plus lisible en **Annexe 4** du Cerfa 14734*03.

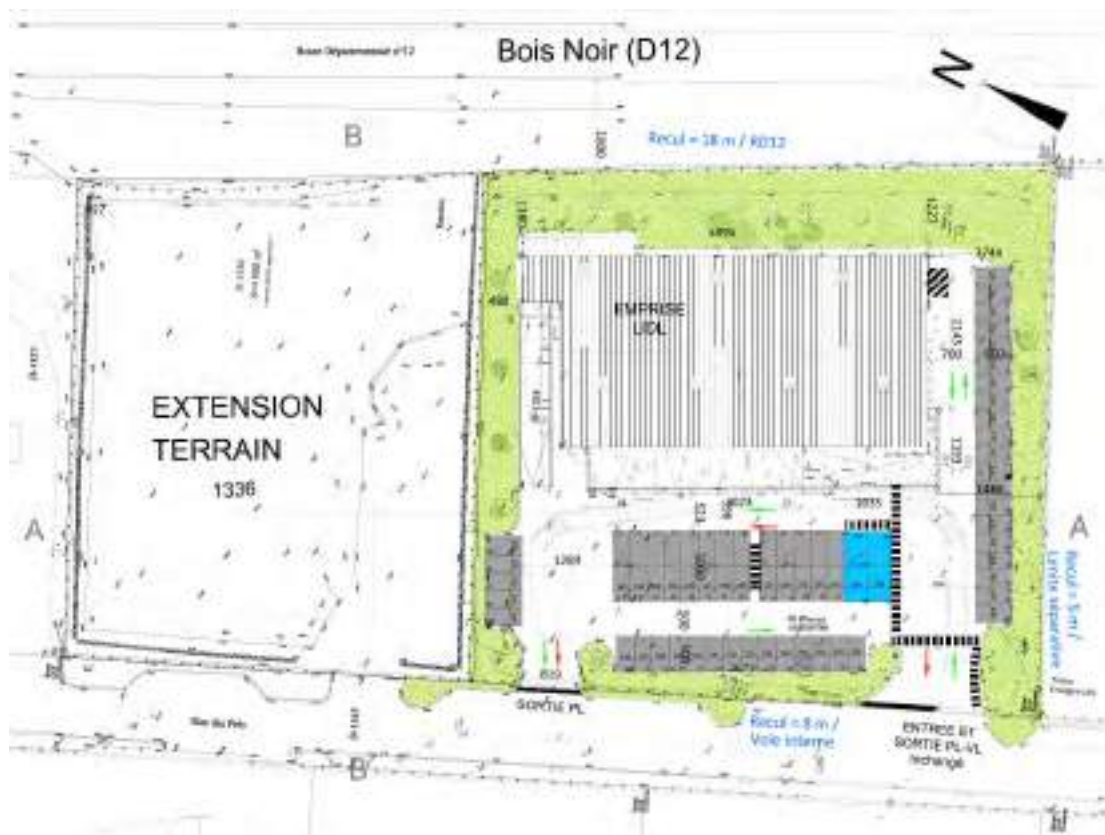


Figure 2.1 Extrait du plan de masse de l'existant et parcelle pour extension de parking

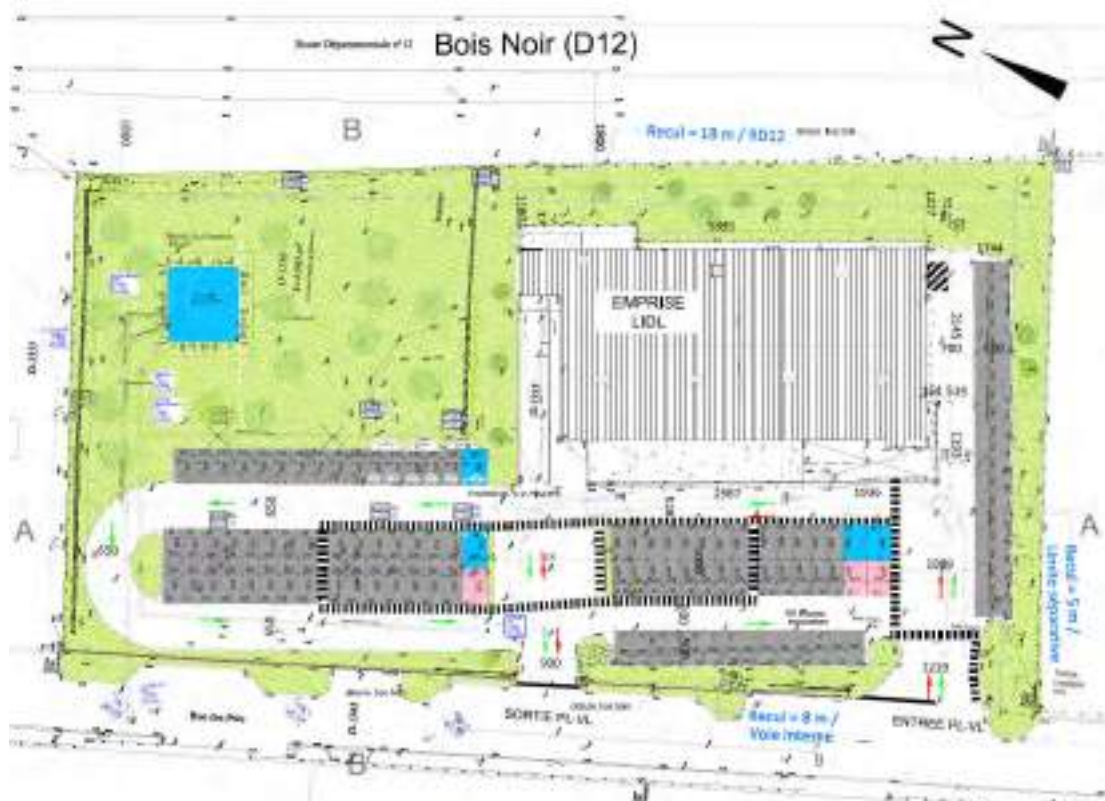


Figure 2.2 Extrait du plan de masse du projet (existant + extension)

3 Bilan du diagnostic du site

Le tableau de synthèse suivant reprend le diagnostic environnemental du projet de création d'une aire de stationnement sur la commune de Bury (60).

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Milieu physique		
Climat	Climat océanique : températures plus douces en hiver et moins chaudes en été, avec une amplitude thermique modérée.	
Topographie	La topographie est globalement plane. On observe une légère surélévation du terrain sur le bord sud de la parcelle. Altitude (m NGF) Entre 40 et 41 m NGF	
Géologie	D'après la réalisation des sondages ¹ au droit de la parcelle et la consultation de la carte géologique de Creil n°127, la succession suivante de terrains est mise en évidence : <ul style="list-style-type: none"> • Une couche de remblais d'une épaisseur de 1m environ, composée de limon sableux et de matériaux anthropiques, • Les alluvions modernes (Fz), couche de limon sableux, sous les remblais d'une épaisseur variant jusque 8m de profondeur, • Le Lutétien (e5c-e et e5a-b), calcaire et marne, • Le Cuisien (e4), argile et sable. 	
Hydrogéologie	D'après le site internet Infoterre du BRGM, la parcelle est localisée au niveau de la nappe de l'éocène du Valois, son sens d'écoulement est orienté en direction du sud et la profondeur supposée de la nappe est d'environ 5 m sous le niveau du sol. Elle est vulnérable face à d'éventuelles pollutions. La parcelle n'est pas incluse dans le périmètre de protection d'un captage d'alimentation en eau potable.	Le bon état global de la nappe souterraine est atteint.
Hydrographie	Pas de modification du réseau hydrographique Le cours d'eau le plus proche du secteur d'étude est la rivière le Thiérain. Elle est localisée à environ 100 m à l'Ouest du site. Le fossé l'Evêque est localisé à 130 m à l'Est du site. Ces derniers sont considérés comme faiblement vulnérables à une éventuelle pollution provenant de la zone d'étude via l'infiltration ou le ruissellement des eaux pluviales (topographie du site relativement plane, pas de ruissellement vers l'extérieur).	
Qualité des eaux		Le bon état écologique et chimique de l'Aisne est atteint en 2015

¹ Rapports TAUW France :

R001-1617758LUV-V01 du 27/08/2020 (Diagnostic initial de la qualité des sols)

R001-1618781CAF-V01 du 02/06/2021 (Diagnostic complémentaire de la qualité des sols)

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Qualité de l'air	La commune de Creil qui se trouve à environ 14 km au Sud-Est de la zone du projet a eu en 2018, 1% de nombre de jours sur l'année où l'indice de qualité de l'air était de mauvais à très mauvais. <i>(Source : Bilan de la qualité de l'air en 2018 – Hauts de France – ATMO)</i>	

Milieu naturel

Zonage	Le secteur d'étude n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé (Parc Naturel Régional, ZNIEFF, Natura 2000, etc.). Il n'y a pas de milieux naturels protégés dans un rayon de 1 km autour de la zone du projet.	
Occupation des sols	La parcelle du projet est occupée par une zone d'espace vert en friche.	
Flore	Les espèces présentes sont communes.	
Faune	Les espèces présentes sont communes.	
Zone humide	D'après les sites internet Cartelie et sig.reseau-zones-humides, le site n'est pas localisé en zone humide (Annexe 9 du cerfa).	

Patrimoine et paysage

Paysage	Le voisinage immédiat du site étudié correspond à une zone d'activité avec la présence de garage automobile, des activités tertiaires et industrielles.	
Patrimoine	La zone du projet n'est concernée par aucune protection de monument.	

Risque naturels, sanitaires et technologiques

Inondation	La commune de Bury n'est pas soumise à un territoire à risque important d'inondation (TRI). Elle est actuellement concernée par le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) du Thérain-Aval (PPRI - Thérain aval prescrit le 09/04/2001, approuvé le 13/10/2005 et référencé 59PREF20070033) pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site d'étude n'est pas situé au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation.	
Mouvements de terrain	La commune ne dispose pas de PPRN mouvements de terrain. Aucune cavité n'est présente au sein de la zone du projet.	
Retrait gonflement des argiles	La commune ne dispose pas de PPRN retrait-gonflement des sols argileux. Le risque retrait et gonflement des argiles est considéré comme faible.	
Séisme	La commune ne dispose pas de PPRN risques sismiques. Sensibilité très faible au risque sismique (zone de sismicité 1).	

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Risque industriel	La commune ne dispose pas de installations industrielles. Une seule installation industrielle est présente dans un rayon de 1 km autour de la zone du projet. Il s'agit du site ADR (non Seveso) soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour une activité de commerce de détail d'équipements automobile et il est localisé à environ 250 m au Sud-Est de la parcelle du projet.	
Pollution de sol	Aucun site BASIAS, BASOL localisé au sein de la zone du projet. Des études de pollution des sols ont été réalisées sur la parcelle (rapport complet en Annexe 8 du cerfa). Les investigations sur les sols ont mis en évidence l'absence d'anomalie de concentration sur le terrain.	
Nuisance sonore		Selon le classement sonore des infrastructures terrestres, le site est à proximité immédiate de la D12 (Route de Bois Noir) de catégorie 3 (100 m de chaque côté), dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A).
Nuisance olfactive	Aucune nuisance olfactive n'est présente sur le site	
Nuisance lumineuse		Le projet se trouve dans une zone d'activité. La nuisance lumineuse est déjà présente.
Nuisance liée à des vibrations	Aucune nuisance liée à des vibrations n'est présente sur le site	
Milieu humain		
Population	La population de la commune de Bury est en légère diminution depuis 2013.	
Services	Le projet se trouve à proximité d'une déchèterie, d'un centre de secours et d'un supermarché.	
Servitudes	Aucune servitude n'est présente sur ou à proximité du site.	
Accès au site	L'entrée au site se fera par la rue du Grand Pré.	
Transports	Le site est desservi par la gare de Mouy Bury à 13 min à pied du projet.	

Eléments	Atouts du site	Contraintes du site
Urbanisme	D'après le Plan Local d'Urbanisme communautaire de Bury approuvé le 15/11/2007 et modifié le 04/09/2008, le projet est localisé en zone UI : zone d'activité du Bois Noir et usine de compostage sur le plateau agricole, accueillant des activités industrielles, commerciales, artisanales ou d'entrepôt, avec bâtiments plus hauts (12 m).	
Eaux pluviales		<p>Le PLU précise que :</p> <p><i>« Les eaux pluviales doivent être dirigées vers un dispositif de traitement si elles ne peuvent être évacuées sans inconvénient en milieu naturel ou vers le réseau public (canalisation, caniveau, fossé, bassin ...)</i></p> <p><i>Les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales (et éventuellement ceux visant à la limitation des débits évacués de la propriété) sont à la charge exclusive du propriétaire qui doit réaliser sur la parcelle les dispositifs adaptés à l'opération et au terrain »</i></p>
Eaux usées		<p>Il est indiqué dans le PLU que :</p> <p><i>« Toute construction ou installation doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement en respectant ses caractéristiques (système unitaire ou séparatif).</i></p> <p><i>Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans les égouts publics doit se faire dans des conditions prévues par l'article 35-8 du Code de la Santé Publique et par l'article R. 111-12 du Code de l'Urbanisme.</i></p> <p><i>L'évacuation d'eaux usées dans les rivières, fossés ou égouts d'eaux pluviales est interdite »</i></p>
Alimentation en eau potable		<p>Le règlement du PLU précise que</p> <p><i>« L'alimentation en eau des constructions doit être assurée par un branchement sur le réseau public ».</i></p>

4 Caractéristiques de l'impact potentiel sur l'environnement et la santé humaine

Niveau d'impact :

A vérifier	Positif ou nul	Faible	Modéré	Fort
------------	----------------	--------	--------	------

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Ressources				
Le projet engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		x	Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau. L'eau utilisée aura uniquement un usage ménager et proviendra du réseau public.	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Le projet n'impliquera pas de drainages, ni de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines.	
Est-il excédentaire en matériaux ?	x		Les parcelles du projet sont actuellement occupées par une zone d'espace vert en friche. Une éventuelle évacuation des matériaux sera à prévoir pour la création du projet. Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration. Les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être acceptés en ISDI (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014).	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	x		Les matériaux de constructions apportés et les terres de futurs espaces verts seront propres de toute pollution.	
Milieu naturel				
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitat, continuités écologiques ?		x	Site avec un faible enjeu écologique, la parcelle du projet est actuellement occupée par une zone d'espace vert en friche. Le secteur d'étude n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé. Le milieu naturel protégé le plus proche est localisé à 1,4 km de la zone du projet, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 (Identifiant : 220420009) : Prairies Humides des Halgreux à Hondainville. Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements.	
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées dans le Cerfa 14734*03		x	Le projet prévoit la création de 2 687 m ² d'espaces verts, avec des essences locales et adaptés au climat de la région. Les espaces verts apporteront un lieu de refuge pour la faune locale.	
Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	La zone du projet LIDL est située sur une parcelle en friche dans une zone d'activités. Le secteur d'étude n'est pas localisé sur un milieu naturel protégé.	
Risques et nuisances				
Est-il concerné par des risques technologiques ?		x	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRT.	
Est-il concerné par des risques naturels?		x	La commune de Bury dispose d'un Plan de Prévention des Risques Inondations du Thérain-Aval (PPRI - Thérain aval prescrit le 09/04/2001, approuvé le 13/10/2005 et référencé 59PREF20070033) pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site d'étude n'est pas situé au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation. Le projet se situe en dehors de tout périmètre de PPRN.	
		x	Le risque sismique sur le site est très faible (site localisé en zone 1). Le projet de construction tiendra compte des réglementations concernant les constructions en zone de sismicité 1.	
		x	Aucune cavité présente au sein de la zone du projet, aucun PPR Mouvement de terrain n'est en vigueur sur la commune.	
		x	Sensibilité faible au risque retrait gonflement argile.	
Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x		Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration. Il n'a pas été mis en évidence de contrainte sanitaire liée à la qualité des sols. Au niveau local, la qualité de l'air s'apparente à celle d'un site à proximité d'une petite infrastructure routière, de ce fait exposé à une légère pollution de fond liée à la proximité immédiate avec la D12 (Route Bois Noir).	
Commodités de voisinage				

Domaine de l'environnement	Oui	Non	Impact potentiel du projet	Niveau d'impact
Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Le projet ne constituera pas une source de bruit supérieure à la zone d'activité actuelle où il s'insère. La commune est pas concernée par un arrêté préfectoral portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres en date du 28 décembre 1999. Le site se trouve à proximité de voies bruyantes classées de catégorie 3 dont le niveau sonore au point de référence diurne est compris entre 70 et 76 dB(A), il s'agit de la D12 (Route Bois Noir). Le projet de construction tiendra compte des réglementations sonores dans l'isolation par rapport aux nuisances routières du site.	
Engendre-t-il des odeurs ? Est-t-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	-	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	Les vibrations engendrées par le projet seront limitées à la phase des travaux. Elles seront ponctuelles et de faible intensité.	
Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x		Le projet correspondant à la création d'une zone commerciale, un éclairage de nuit sera mis en place pour assurer la sécurité, tout en respectant la biodiversité.	
Pollutions				
Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		x	Le projet en lui-même n'engendrera pas de rejets dans l'air. Les rejets d'air seront causés par le trafic engendré par les clients. Une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10 du cerfa). Au regard des projections réalisées et de l'organisation de l'accessibilité au site LIDL, le projet d'extension d'un parking dans la commune de Bury ne présente donc pas de risque sur les infrastructures actuelles	
Engendre-t-il des rejets hydrauliques? Si oui, dans quel milieu ?	x		Le projet sera raccordé par des canalisations au réseau d'eaux usées public en respectant ses caractéristiques et conformément à la réglementation en vigueur. Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée (Annexe 11 du cerfa 14734*03). Les conclusions de l'étude sont reprises ci-dessous. Les eaux issues du futur projet d'aménagement du parking seraient recueillies au droit d'une noue de 63 m ³ , (sur une surface de 105 m ² , qui pourra être végétalisée), associée à un rejet au réseau d'eau pluviale de 1 l/s.	
Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		Les parcelles du projet sont actuellement occupées par une zone d'espace vert en friche. Au cours des travaux, une éventuelle phase de terrassement pourrait être nécessaire. Suite aux conclusions des études de sol (rapport complet Annexe 8 du cerfa) : les déblais éventuels issus de l'aménagement pourront être acceptés en ISDI (installations de stockage de déchets inertes selon les critères de l'arrêté ministériel du 12 décembre 2014). Lors de la phase d'exploitation du projet le parking en lui-même n'engendrera pas la production de déchets. Les déchets proviendront du magasin adjacent au parking et seront exclusivement ménagers. Ces derniers seront gérés par LIDL directement.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population				
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	Site éloigné des Monuments Historiques	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme/aménagement)		x	Développement de commerces	

5 Auto-évaluation de l'étude au cas par cas

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, il apparaît que le projet de parking sur la commune de Bury peut être dispensé d'étude d'impact.

Dans le cadre d'amélioration et de renforcement de l'offre commerciale la société LIDL propose la création d'une extension de parking avec l'aménagement de 48 places de stationnement, dans la continuité de l'actuel parking du magasin LIDL, pour un total de 112 places de parking, et d'un espace vert sur une superficie de 2 687 m². Le site sera clôturé par une clôture en bois et deux portails coulissants seront installés à l'entrée et à la sortie du projet.

Le projet a identifié les enjeux et les contraintes du site et les a pris en compte pour établir un programme qui répond au mieux aux attentes de développement durable.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu physique au droit du site.
Aucun prélèvement en eau ne sera fait, aucun impact sur la nappe souterraine n'est prévu.

Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé sur une parcelle qui accueille actuellement un espace vert en friche. Le projet prévoit la création de 2 687 m² d'espaces verts qui permettront la nidification d'espèces communes. Les plantations se feront avec des essences locales et adaptées au climat de la région. Le projet n'est pas localisé au droit d'une zone humide.

Aucun impact n'est à prévoir au niveau du patrimoine architectural et du paysage. L'architecture envisagée, la position du magasin s'inséreront dans l'existant.

Les aléas et risques naturels sont négligeables. La commune de Bury dispose d'un Plan de Prévention des Risques Inondations du Thérain-Aval (PPRI - Thérain aval prescrit le 09/04/2001, approuvé le 13/10/2005 et référencé 59PREF20070033) pour le risque d'inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau. Le site d'étude n'est pas situé au niveau d'une zone concernée par l'aléa inondation.

A l'exception du PPRI, la commune n'est pas soumise à d'autre PPRN. Aucun mouvement de terrain n'a été recensé sur la zone d'étude, le risque retrait et gonflement des argiles est faible. Le projet se trouve en zone sismique très faible (zone 1).

L'impact résiduel lié aux nuisances sonores sera négligeable puisque le projet tiendra compte des réglementations sonores dans son isolation par rapport aux nuisances routières, de façon à respecter les conditions imposées liés au confort de vie des employés et des clients.

Les impacts du projet d'extension du centre-commercial sont faibles sur le réseau de voiries interne. Le projet se traduira par une génération de trafic majoré de 12,3 % durant l'heure de pointe du vendredi. Au regard des projections réalisées et de l'organisation de l'accessibilité au site LIDL, Le projet d'extension d'un parking dans la commune de Bury ne présente donc pas de risque sur les infrastructures actuelles.

Référence R001-1618796CAF-V01

Une étude de pollution des sols a été réalisée sur la zone d'implantation du projet. Les résultats d'analyses sur les sols mettent en évidence l'absence d'anomalies de concentration. Il n'a pas été mis en évidence de contrainte sanitaire liée à la qualité des sols.

Les impacts du projet dans son ensemble sont négligeables.

6 Limites de validité de l'étude

TAUW France a établi ce rapport au vu des informations fournies par le client/maître d'ouvrage et au vu des connaissances techniques acquises au jour de l'établissement du rapport.

De plus, TAUW France ne saurait être tenu responsable des mauvaises interprétations de son rapport et/ou du non-respect des préconisations qui auraient pu être rédigées.